



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 10 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de VIELLE-SAINT-GIRONS sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025010

Présents : M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - Mme Coralie SEYS - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - Mme Véronique MORA - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - M. Jean WATIER - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - Mme Karine DASQUET - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

Absents et excusés : Mme Laurence MERLIN - M. Jean-Louis BARRERE - M. Jean MORA - Mme Delphine DUPRAT - M. Marc VERNIER - Mme Monique LAGOUEYTE

Pouvoirs : M. Jean MORA à M. Michel RAFFIN - Mme Delphine DUPRAT à Mme Martine DUVIGNAC - M. Marc VERNIER à M. Philippe MOUHEL - Mme Monique LAGOUEYTE à M. Gilles DUCOUT

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CAMOUGRAND

Membres en exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 4

OBJET : Ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-1 et suivants ;
VU la délibération n° DEL2024YD090428 du 8 avril 2024 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant que certaines dépenses d'investissement doivent être engagées et mandatées avant le vote du budget pour assurer la continuité des services publics et la réalisation des projets en cours ;
Considérant que les opérations concernées sont les suivantes :

Opération	Budget 2024
201803 SIEGE CLN	1.073.741,71 €
202307 SCHEMA DIRECTEUR VELO	1.151.000,00 €
202401 PROGRAMME VOIRIE	1.050.000,00 €
202402 ACQUISITIONS MATERIELS	490.000,00 €

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget pour l'exercice 2025 dans la limite suivante :

Opération	Budget 2024	Plafond du ¼ des crédits	Montant retenu
201803 SIEGE CLN	1.073.741,71 €	268.435,43 €	50.000,00 €
202307 SCHEMA DIRECTEUR VELO	1.151.000,00 €	287.750,00 €	150.000,00 €
202401 PROGRAMME VOIRIE	1.050.000,00 €	262.500,00 €	100.000,00 €
202402 ACQUISITIONS MATERIELS	490.000,00 €	122.500,00 €	100.000,00 €

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Mme Nathalie CAMOUGRAND

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Philippe MOUHEL

